



# HEBDO

## PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU : L'UFC-QUE CHOISIR DEMANDE DES MESURES EFFICACES

L'association de consommateurs souligne la faible portée des mesures du plan Eau qui resteraient sans effet en l'absence de mesures contraignantes ou financières.

Alors que 71 départements subissent déjà des restrictions en eau, l'UFC-Que Choisir dénonce la faiblesse des mesures proposées par le gouvernement face à la raréfaction de la ressource dans son plan eau.

Selon l'ONG, l'analyse détaillée de ce plan montre qu'il s'agit essentiellement de mesurètes ou d'annonces qui resteront sans effet en l'absence de mesures contraignantes ou budgétaires à la hauteur de l'enjeu climatique.

### **Faible encadrement des prélèvements d'eau pour l'agriculture intensive**

Les prélèvements en eau pour l'agriculture intensive restent encore peu encadrés, alors qu'ils ne représentent pas moins de 58 % des consommations. En été, la ponction agricole dans la ressource représente jusqu'à plus de 90 % des consommations pour les départements de la façade atlantique et du Sud-Ouest, notamment du fait de la prépondérance du maïs dont les besoins en eau, à la différence des autres grandes cultures, sont concentrés entre juillet et août.

Dans un [récent rapport](#), la Cour des comptes dénonce l'augmentation incontrôlée des prélèvements d'eau destinés à l'irrigation qui ont plus que doublé (+ 118 %) entre 2010 et 2020, le fait que les autorisations de prélèvement se basent des prélèvements historiques ne tenant pas compte de la raréfaction des ressources en eau et de l'absence de déclaration de volumes d'eau considérables prélevées dans les cours d'eau et les nappes phréatiques.

### **Absence de véritables incitations financières pour favoriser un modèle agricole plus économe en eau**

La transition agricole, sans incitations financières majeures restera un vœu pieux. En l'absence de véritable incitation financière à accomplir la transition écologique, il n'y a aucune chance selon l'ONG que l'agriculture intensive renonce à ses pratiques aussi polluantes que

dispendieuses en eau. Elle estime que les 30 millions euros mis sur la table par le gouvernement à cet effet n'auront aucun impact alors qu'ils représentent à peine un pour cent des aides annuelles reçues par les agriculteurs dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC).

Par ailleurs, les aides en faveur du verdissement de la PAC ne sont conditionnées à aucune baisse des prélèvements en eau, voire encouragent certaines cultures nécessitant un fort apport en eau telles que le maïs. Enfin, les sommes versées par les agriculteurs en contrepartie de leurs prélèvements en eau ne constituent qu'une bien faible incitation à réduire les prélèvements : en effet, elles ne représentent selon les régions que 2 % à 15 % du total des redevances pour prélèvements perçues par les agences de l'eau, l'essentiel de la note (entre 51 % et 82 %) étant payé par les consommateurs.

## **Importance des fuites sur le réseau de canalisation**

Au niveau des collectivités, les fuites des canalisations constituent une vraie source de gaspillage. Comme le révèle la récente étude publiée par l'UFC-Que Choisir, pas moins d'un litre sur cinq est perdu dans les fuites des canalisations, ce qui représente pour la France les consommations cumulées de Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux et Nice ! Mais alors que 2,5 à 3 milliards d'euros seraient nécessaires chaque année pour renouveler les canalisations, seulement 180 millions d'euros sont prévus par le plan eau !

Dans certains cas, la réutilisation des eaux usées et des eaux de pluies par les collectivités et les particuliers permettrait certes de remplacer l'eau potable par une eau moins chère car non traitée, l'ONG estime que cela ne diminuerait en rien les prélèvements globaux en eau, sans parler du coût rédhibitoire des canalisations spécifiques que nécessitent ces solutions pour des volumes assez modestes.

## **Les propositions de mesures**

Souhaitant garantir la pérennité de l'approvisionnement en eau des consommateurs, l'association réclame la mise en œuvre de plusieurs mesures pour économiser la ressource, et notamment :

- une véritable mise en œuvre du principe préleveur – payeur pour l'agriculture intensive dans le cadre de la réforme des redevances des agences de l'eau prévue pour 2024 ;
- une réorientation des aides de la PAC vers les modes de productions les plus économes en eau ;
- une aide à la rénovation des réseaux d'eau potables dans les petites communes les plus concernées par la raréfaction de l'eau.

Olivier Cizel, Code permanent Environnement et nuisances

[HTTPS://WWW.ACTUEL-HSE.FR/CONTENT/PRESERVATION-DE-LA-RESSOURCE-EN-EAU-LUFC-QUE-CHOISIR-DEMANDE-DES-MESURES-EFFICACES](https://www.actuel-hse.fr/content/preservation-de-la-ressource-en-eau-lufc-que-choisir-demande-des-mesures-efficaces)